

Frais pour activités de réception ou d'accueil

Paragraphe 21 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r.2)
Divulgation des renseignements relatifs aux dépenses

Exercice financier : 2024-2025
Trimestre : octobre à décembre

Description de l'activité	Type d'activité ¹	Date	Nombre de personnes prévues	Coût de l'activité
Journée ministérielle (volet réunion)	RM	2024-10-08	110	4 057,00 \$

Informations complémentaires:
Les frais déclarés sont ceux comptabilisés pour le trimestre. Les frais peuvent s'échelonner sur plus d'un trimestre et sont diffusés lors de la comptabilisation.

¹ Type d'activité:
RFA: Réception et frais d'accueil
RM: Réunion ministérielle